



ACTU



SEPTEMBRE 2025, NUMÉRO 8

EDITORIAL

La rentrée est toujours synonyme de nouveaux départs, de projets à concrétiser et d'énergie renouvelée. À Habay, de nombreux défis nous attendent, et Gérer Plus entend continuer à y prendre toute sa part.

En tant que groupe minoritaire au conseil communal, notre rôle est clair : être vigilants, poser les bonnes questions et porter la voix des citoyens qui souhaitent une gestion plus transparente, plus proche et plus efficace de notre commune.

Nous croyons que l'avenir de Habay se construit avec vous, ses habitants. C'est pourquoi nous restons mobilisés et nous continuerons à vous écouter et à relayer vos préoccupations.

Même si cela ne se voit pas toujours, Gérer Plus travaille au quotidien pour Habay. Nous analysons des dossiers, vérifions la légalité des décisions prises par la majorité et préparons des alternatives constructives. Derrière chaque conseil communal, il y a un travail de préparation important pour défendre vos intérêts.

La majorité voudrait nous cantonner dans un rôle d'opposition. Pourtant, Gérer Plus ne se limite pas à critiquer : en conseil communal, nous formulons régulièrement des propositions concrètes. Malheureusement, elles sont trop souvent ignorées, comme si chaque idée venant de nous était perçue comme une critique ou une menace pour la suprématie de la majorité.

Nous refusons ce jeu stérile. Notre engagement est clair : travailler pour Habay, car Habay mérite mieux que des réflexes de blocage : elle mérite une vision partagée.

CONSEIL COMMUNAL DU 20/08/2025

Ce 20 août 2025 a eu lieu un conseil communal. Il y avait 17 points en séance publique et 3 points à huis-clos.

Pour rappel vous pouvez consulter l'ordre du jour du Conseil Communal sur le site internet de la Commune :

<https://www.habay.be/ma-commune/vie-politique/conseil-communal/ordre-du-jour-du-conseil-communal/odj-conseil-20-aout-2025.pdf>



LE CONSEIL COMMUNAL DU 20/08/2025

Associations

Régulièrement parmi les points du conseil communal, certains concernent des demandes d'aide financière de la part de nos associations. Comme Gérer+, la majorité est consciente que le tissu associatif d'une commune doit être soutenu. Par contre, ce qui nous pose problème est la motivation qui pousse le collège à octroyer et fixer les montants des aides aux différentes asbl. Ces montants sont variables et quand nous interrogeons la majorité sur ce manque d'équité, il lui est bien difficile de nous expliquer les raisons de ses choix.



Cela dit, pour la seconde fois cette année, l'Echevine des finances, Cindy Van de Walle a promis de créer un canevas pour une répartition équitable des demandes de subsides des associations locales. Nous veillerons à ce que cette proposition voie rapidement le jour et satisfasse nos associations.

Un œil sur les finances communales

- 1. Le Ministre de tutelle François DESQUESNES attire l'attention des autorités communales sur l'existence de droits antérieurs à 2019 qui n'ont pas encore été recouvrés en 2024. A la demande de Pierrot BOUILLON, l'Echevine des finances nous a fait parvenir la liste de ces créances à recouvrer. Huit dossiers sont concernés et datent de 2011 à 2019 pour un montant de 1.287.668.63. Nous avons demandé à l'Echevine de nous communiquer l'évolution de ces dossiers en 2025.
- 2. Le point 16 du Conseil Communal du 20/08/2025 nous informait de la situation de caisse pour la période du 01/01/2025 au 31/03/2025 :



Recettes : +2 797 103,64 €

Charges : -4 306 285,79 €

Résultat : -1 509 182,15 €



Renouvellement de la CCATM

La CCATM est la Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité. Arrêt de la composition en HUIS-CLOS.

Les candidatures n'ont pas toutes été remises selon les exigences légales formulées. Nous avons voté NON.



Enseignement - Mise en place d'un Conseil de participation (CoPa)

Conseils de participation dans nos écoles communales (Habay-la-Vieille-Hachy-Houdemont & Marbehan-Rulles-Orsinfraing) : le conseil de participation est un levier majeur pour le bon fonctionnement d'une école.

Sur la commune de Habay, il était inexistant depuis 2019.

Les modalités de mise en place des deux conseils de participation délibérées en réunion de Collège ont été modifiées lors du Conseil communal car elles ne respectaient pas la circulaire qui les régit.

Un appel sera lancé à tous les parents d'élèves qui pourront participer aux élections des trois délégués les représentant. Cette élection aura lieu pendant l'Assemblée Générale qui se tiendra peu après la rentrée scolaire.

Trois membres du personnel éducatif ainsi que trois membres du Pouvoir Organisateur seront également désignés.

Nous avons obtenu la présence d'un membre du groupe Gérer Plus dans chacun des deux conseils de participation.



Nouvelle crèche

Approbation de la convention entre la Commune et la SRL PROXYFOOD (Delhaize) octroyant temporairement un droit de passage et d'occupation d'une partie de la parcelle occupée par le Delhaize pour les besoins de démolition de la maison à la place de laquelle se construira la future crèche.

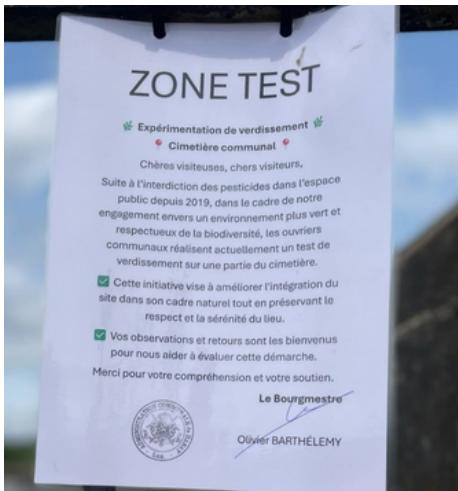
Le Delhaize, allant être privé d'une partie de son parking le temps des travaux, il est convenu qu'à titre de compensation pour le dommage subi, la SRL PROXYFOOD percevra une indemnité mensuelle de 1.500 euros due par la Commune.

A noter qu'il ne s'agit pas de la zone la plus prisée par la clientèle du Delhaize et que ce parking est gratuit. La Commune s'engage également à placer, après les travaux et à ses frais, une clôture similaire à celle existante (mais en mauvais état).



Nous avons voté : ABSTENTION

Cimetière de Habay-la-Neuve



Durant l'été, vous avez peut-être remarqué certaines zones entourées de banderoles signalant qu'un test y était en cours. Ces banderoles ont à présent disparu.

Attentifs à la propreté des cimetières, nous avons demandé, lors du dernier Conseil communal, en quoi consistait ce test (une pulvérisation naturelle ? Plantation de semences ? ... ?) Le Collège des Bourgmestre et Echevins nous a dit ne pas savoir.... Notons toutefois que le Bourgmestre a signé l'avis « zone test » apposé à l'entrée du cimetière.

Par la suite, un Habaysien vigilant nous a signalé qu'il y avait bien eu plantation de semences au mois de juin. L'alimentation en eau ayant été coupée au cimetière début juillet, ces plantations, à peine sorties de terre, ont dépéri par manque d'eau. Ne suffisait-il pas d'installer une petite citerne d'eau pour mener à bien cette expérimentation de verdissement ?



Suite aux réclamations de plusieurs citoyens, nous avons également attiré l'attention du Collège sur le fait que l'utilisation de la débroussailleuse entraîne la projection de cailloux sur un grand nombre de pierres tombales. Nous avons suggéré l'utilisation d'un système anti-projection de manière à protéger toutes les tombes.

Chemin n° 16 à Orsinfraing



La Commune refait actuellement un chemin à Orsinfraing. (budget 207.384,67€ dont 46.524,67€ à charge de la Commune de Habay).

Problème: ce chemin fait l'objet d'un litige entre la Commune et un agriculteur voisin qui a porté plainte devant le tribunal ; le verdict est attendu en septembre mais la Commune n'a pas attendu pour commencer les travaux.

Si la justice donne raison au voisin, il faudra remettre le chemin en l'état...Autrement dit : argent public dépensé deux fois.

Feriez-vous cela avec votre propre argent ? A qui profite la rénovation de cette voirie ?

Y aurait-il conflit d'intérêt de la part des autorités communales ?



Convention de collaboration entre les communes de Habay et de Tintigny

Mise à disposition de la Commune de Tintigny d'un camion balai appartenant à la Commune de Habay et mise à disposition de la Commune de Habay d'un chauffeur employé par la Commune de Tintigny.



Après lecture attentive du projet de convention de collaboration, plusieurs manquements doivent être relevés :

Absence d'analyse financière :

- Aucune estimation comparative des coûts réels (acquisition, maintenance, consommables, assurance, personnel) n'est présentée.
- Le Conseil ne peut donc pas juger de l'intérêt économique de cette collaboration.

Utilisation sur un autre territoire communal :

La convention ne précise pas les modalités d'utilisation de la machine sur le territoire de l'autre commune :

- qui décide de la planification ?
- quelle durée ou fréquence d'utilisation est garantie à chaque partie ?
- quelles priorités en cas de conflit d'agenda ?



Assurance et responsabilité du personnel :

- L'ouvrier communal appelé à travailler sur le territoire de l'autre commune ne bénéficie d'aucune mention explicite concernant la couverture en accidents du travail et en responsabilité civile.
- Il s'agit pourtant d'une obligation de base dès lors qu'un agent est amené à exercer hors de son cadre habituel.

Consommables et frais accessoires :

Aucun détail n'est fourni quant à la prise en charge des consommables (brosses, eau, carburant, huiles, filtres, etc.), ni sur la répartition de ces frais entre les deux communes.

Dans la convention précédente la commune de Habay avait acheté ses propres brosses.

Outils de suivi :

L'absence de check-list opérationnelle (journalière, hebdomadaire, mensuelle) partagée entre Habay et Tintigny rendra la gestion difficile et peut-être source de conflits.

Nous avons voté NON à cette convention.

